

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE TADOUSSAC
COMTÉ DE SAGUENAY

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL
MUNICIPAL, TENUE LE 13 JUIN 2016, À LA SALLE
MUNICIPALE, SITUÉE AU 286 RUE DE LA FALAISE, À
TADOUSSAC

Étaient présents : M. Hugues Tremblay, maire
M. Éric Gagnon, conseiller
Mme Stéphanie Tremblay, conseillère
Mme Myriam Therrien, conseillère
Mme Linda Dubé, conseillère
Mme Maryline Gagné, conseillère
M. Martin Desbiens, conseiller

Madame Marie-Claude Guérin, directrice générale, agissant comme
secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION (19H00)

Tous les membres du conseil confirment qu'ils ont été avisés selon les
délais.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

(Rés. 2016-0184)

IL EST PROPOSÉ PAR Linda Dubé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE
l'ordre du jour soit accepté en ajoutant « Règlement 355 relatif à
la garde de chats » ainsi le stationnement sur le quai (parcomètre)
au point divers et en laissant ce point ouvert.

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 9
MAI 2016

(Rés. 2016-0185)

IL EST PROPOSÉ PAR Myriam Therrien

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE le
procès verbal de la réunion régulière du 9 mai soit accepté

4. QUESTIONS DU PUBLIC

5. COMPTES À PAYER

(Rés. 2016-0186)

IL EST PROPOSÉ PAR Myriam Therrien

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE les
comptes à payer soient approuvés pour les chèques numéros 9847 à
9947.

6. SERVICE PROFESSIONNEL (INSPECTION DU BARRAGE, LAC DE L'AQUEDUC)

(Rés. 2016-0187)

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphanie Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac mandate la firme SG Expert-Conseil pour l'inspection 2016 du barrage de l'Aqueduc, à superviser les visites de reconnaissances et à faire la mise à jour du registre du barrage, conformément aux exigences du « Règlement sur la sécurité des barrages(RSB) » au coût de 2800\$ plus taxes.

7. SERVICE PROFESSIONNEL(EXPERTISE DE LA PASSERELLE DU QUAI)

(Rés. 2016-0188)

IL EST PROPOSÉ PAR Éric Gagnon

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac mandate la firme Service d'ingénierie Jean Massé pour l'expertise préliminaire sur le site pour faire les premiers constats et relevés d'usage au coût de 4485\$ plus taxes. Que le tout soit payé à même les fonds disponibles, Quai de Tadoussac.

8. TRAVAUX DE DRAINAGE ET IMPERMÉABILISATION DES FONDATIONS, CENTRE DES LOISIRS DE TADOUSSAC

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Tadoussac a procédé par appel d'offre public pour effectuer des travaux de drainage et imperméabilisation des fondations à son centre des loisirs.

CONSIDÉRANT QUE le 2 juin dernier nous avons procédé à l'ouverture des soumissions :

9101-3243 Québec inc : 55 159.26\$ Taxe incluse
9194-2458 Québec inc : 59 372.10\$ taxe incluse
Fernand Harvey et fils inc : 65 765.70\$ taxe incluse
Pointco inc : 76 763.06\$ taxe incluse
Cevico : 89205.48\$ taxe incluse

(Rés. 2016-0189)

IL EST PROPOSÉ PAR Éric Gagnon

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac octroie le mandat au plus bas soumissionnaire conforme, l'entreprise 9101-3243 Québec Inc au montant de 55 159.26\$ taxe incluse. Que le tout soit payé avec les montants admissibles dans le cadre de la taxe sur l'essence (TECQ)

9. REMPLACEMENT D'UNE PARTIE DU GARDE DE CORPS (QUAI DE TADOUSSAC)

(Rés. 2016-0190)

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphanie Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac mandate la firme Trafic Innovation Inc pour le remplacement d'une partie du garde-corps au Quai de Tadoussac au coût de 2364.70 plus taxes. Que le tout soit payé à même les fonds disponibles pour le quai de Tadoussac.

10. ACQUISITION D'UNE SOUDEUSE

(Rés. 2016-0191)

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphanie Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac autorise l'acquisition d'une soudeuse au montant de 3745\$ plus taxes de la compagnie Solugaz. Que le tout soit payé à même le fond affecté équipement.

11. ACQUISITION DE L'ÉDIFICE DESJARDINS (SIGNATURES)

IL EST PROPOSÉ PAR Martin Desbiens

(Rés. 2016-0192)

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac autorise les personnes suivantes à signer tous les documents relatifs à l'acquisition : le maire ou le proaire ainsi que la directrice générale ou la secrétaire trésorière adjointe.

12. BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE (DEMANDE DE SUBVENTION)

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphanie Tremblay

(Rés. 2016-0193)

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac autorise Claude Brassard, directeur du tourisme, de la culture et du patrimoine, de déposer des demandes d'aide financière auprès des diverses instances gouvernementales afin de financer la relocalisation de la bibliothèque municipale dans un nouveau local et mandate madame Marie-Claude Guérin à tous les documents relatifs à ces demandes.

13. FACTURE JEAN ROY (ARPENTAGE)

IL EST PROPOSÉ PAR Martin Desbiens

(Rés. 2016-0194)

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac autorise le paiement de la facture de Jean Roy Arpenteur-géomètre au coût de 3742.44\$, taxes incluses. Que le tout soit payé à même le fond stationnement.

14. TRANSFERT DE FOND (TAXE MUNICIPALE, GREMM)

La directrice générale informe le conseil que la commission municipale du Québec a reconnu au GREMM, la reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières pour certaines de leur propriété sur le territoire de Tadoussac à partir de 2015.

15. CANDIDATURE PLACE AUX JEUX KRAFT HEINZ (AMÉLIORATION DES INFRASTRUCTURES)

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphanie Tremblay

(Rés. 2016-0195)

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac autorise Annie Jolicoeur à procéder au dépôt de sa candidature dans le cadre du concours Place aux jeux Kraft Heinz qui donne la chance de remporter un montant d'argent pour l'amélioration de ses installations récréatives.

16. AGENT DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (DEMANDE DE SUBVENTION)

IL EST PROPOSÉ PAR Linda Dubé

(Rés. 2016-0196)

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac autorise le dépôt d'une demande d'aide

financière pour le maintien d'un agent de développement municipal auprès de la MRC de La Haute-Côte-Nord, dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants (PSPS).

17. AVIS DE MOTION, RÈGLEMENT 359 INTERDISANT L'USAGE DU TABAC, DES CIGARETTES ÉLECTRONIQUES ET DE TOUS LES AUTRES DISPOSITIFS DE MÊME NATURE SUR L'ENSEMBLE DES PROPRIÉTÉS MUNICIPALES (TERRAINS, ÉDIFICES, PARCS, ETC.)

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE TADOUSSAC
COMITÉ DE SAGUENAY**

**AVIS DE MOTION
RÈGLEMENT NO 359**

**RÈGLEMENT NO 359 INTERDISANT L'USAGE
DU TABAC, DES CIGARETTES ÉLECTRONIQUE
ET DE TOUS LES AUTRES DISPOSITIFS DE
MÊME NATURE SUR L'ENSEMBLE DES
PROPRIÉTÉS MUNICIPALES (TERRAINS,
ÉDIFICES, PARCS, ETC.)**

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE TADOUSSAC
COMITÉ DE SAGUENAY**

**AVIS DE MOTION
RÈGLEMENT NO 359**

**RÈGLEMENT NO 359 INTERDISANT L'USAGE
DU TABAC, DES CIGARETTES ÉLECTRONIQUE
ET DE TOUS LES AUTRES DISPOSITIFS DE
MÊME NATURE SUR L'ENSEMBLE DES
PROPRIÉTÉS MUNICIPALES (TERRAINS,
ÉDIFICES, PARCS, ETC.)**

Extrait conforme des minutes du procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil de la Corporation Municipale de Tadoussac tenue le 13^{ième} jour du mois de juin 2016 à compter de 19 heures au local

habituel des réunions du conseil, à laquelle assemblée il y avait quorum.

Je soussigné, Éric Gagnon, conseiller, donne avis de motion que lors d'une séance régulière ou spéciale, le conseil procédera à l'adoption du règlement No 359 concernant l'usage du tabac

DONNÉ À TADOUSSAC CE 13^{IÈME} JOUR DU MOIS DE JUIN 2016

Éric Gagnon,
Conseiller

Marie-Claude Guérin,
Directrice générale

18. RÈGLEMENT 253-34 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 253 RELATIF AU ZONAGE ET AU CAHIER DES SPÉCIFICATIONS POUR AJOUTER UNE CLASSE D'USAGES À LA ZONE 59-H (GÎTE) AINSI QUE LE CONTINGENTEMENT DE L'USAGE

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE TADOUSSAC
COMTÉ DE RENÉ-LÉVESQUE**

RÈGLEMENT NO 253-34

RÈGLEMENT NO 253-34 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 253 RELATIF AU ZONAGE ET AU CAHIER DES SPÉCIFICATIONS POUR AJOUTER UNE CLASSE D'USAGES À LA ZONE 59-H (GÎTE) AINSI QUE LE CONTINGENTEMENT DE L'USAGE

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du conseil municipal de la Municipalité de Tadoussac, tenue le 13 juin 2016, à 19h00, au 286, rue de la Falaise, Tadoussac, à laquelle étaient présents:

SON HONNEUR LE MAIRE :

M. Hugues Tremblay

LES CONSEILLERS :

Madame Linda Dubé, conseillère
Madame Stéphanie Tremblay, conseillère
Madame Marilyne Gagné, conseillère
Madame Myriam Therrien, conseillère
Monsieur Martin Desbiens, conseiller
Monsieur Éric Gagnon, conseiller

ATTENDU QUE la municipalité de Tadoussac est une municipalité régie par le "Code municipal du Québec" et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QU'UN avis de motion à été régulièrement donné le 14^{ième} jour de mars 2016;

ATTENDU QUE la municipalité de Tadoussac désire modifier ses règlements afin de permettre l'opération de gîtes dans la zone 59-H;

ATTENDU QUE la municipalité de Tadoussac désire faire suite à la demande d'un citoyen;

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphanie Tremblay

(Rés. 2016-0197)

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE le présent règlement soit adopté et qu'il soit décrété ce qui suit :

ARTICLE 1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2. La grille de spécification est modifiée par l'ajout de la norme spéciale « gîte » dans la zone 59-H.

ARTICLE 3. La grille de spécification est modifiée pour ajouter un contingentement de l'usage gîte à la zone 59-H de l'ordre de 5 unités maximales.

ARTICLE 4. Le règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

ADOPTÉ À TADOUSSAC, CE 13^{IÈME} JOUR DE JUIN 2016

Hugues Tremblay, maire

Marie-Claude Guérin, directrice générale

AVIS DE MOTION LE 14 MARS 2016
ADOPTÉ EN 1^{ÈRE} LECTURE LE 11 AVRIL 2016
CONSULTATION PUBLIQUE LE 27 AVRIL 2016
ADOPTÉ EN 2^E LECTURE LE 9 MAI 2016
SIGNATURE DE REGISTRE LE 1^{ER} JUIN 2016

CAHIER DE SPÉCIFICATION

ANNEXE A: RÈGLEMENT DE ZONAGE

		Numéro de zone	56	57	58	59	60
		Dominante	A	H	H	H	RF
GROUPE	CLASSE D'USAGES						
HABITATION	H-a ; Unifamiliale isolée	X	X	X	X		
	H-b ; Unifamiliale jumelée						
	H-c ; Bifamiliale isolée		X	X	X		
	H-d ; Bifamiliale jumelée						
	H-e ; Trifamiliale isolée			X			
	H-f ; Trifamiliale jumelée						
	H-g ; Habitation collective (maximum 6 chambres)						
	H-h ; Unifamiliale en rangée (4 à 6 unités)						
	H-i ; Multifamiliale (4 à 6 logements)						
	H-j ; Habitation communautaire						
	H-k ; Multifamiliale (7 logements et plus)						
	H-l ; Maison mobile ou unimodulaire						
	H-l ; Habitation bigénérationnelle	X					
	H-m ; Chalet	X				X	
COMMERCE ET SERVICE	C-a ; Commerce et service de voisinage		X	X			
	C-b ; Commerce et service spécialisés						
	C-c ; Commerce et service locaux						
	C-d ; Commerce et service d'hébergement et de restauration						
	C-e ; Commerce et service régionaux						
PUBLIC ET INSTITUTION	P-a ; Publique et institutionnelle locale						
	P-b ; Publique et institutionnelle régionale						
INDUSTRIE	I-a ; Commerce de gros et industrie à incidence faible	X					
	I-b ; Commerce de gros et industrie à incidence moyenne						
	I-c ; Industrie extractive						
	I-d ; Utilité publique						
RÉCRÉATION	R-a ; Parc et espace vert		X	X	X	X	
	R-b ; Récréation extensive	X			X	X	
	R-c ; Récréation intensive						
AGRICULTURE	A-a ; Agriculture sans élevage	X					
	A-b ; Agriculture avec élevage	X					
	A-c ; Agro-tourisme	X					
FORÊT	F ; Exploitation forestière						
CONSERVATION	CN ; Conservation du milieu naturel						
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ	No 1		No 2			
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLU				No 3		
	NORME D'IMPLANTATION						
	Hauteur minimale (mètres)	4	4	4	4	4	
	Hauteur maximale (mètres)	7	8	8	8	7	
	Marge de recul avant (minimale)	8	2	2	8	10	
	Marge de recul arrière (minimale)	8	5	5	8	10	
	Marge de recul latéral (minimale)	5	1,5	1,5	4	10	
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)	10	4	4	10	20	
	Coefficient d'occupation du sol	0,10	0,40	0,40	0,20	0,25	
	Rapport plancher / terrain (maximal)	0,20	0,80	0,80	0,40	0,50	
	NORME SPÉCIALE						
	Écran - tampon						
	Entreposage extérieur (type A , B , C , D)						
	Abattage des arbres	X	X	X	X	X	
	Enseigne publicitaire						
	Secteur de mouvements de terrain	X			X	X	
	Gîte		X	X	X		
	Densité minimale d'occupation						
	Contingentement de l'usage gîte		5	14	5		
	Résidence de tourisme	X			X	X	
	AMENDEMENT		X	X	X	X	
	Note 1 : Les ateliers industriels sont spécifiquement autorisés.						
	Note 2 : Les ateliers artistiques sont spécifiquement autorisés.						
	Note 3 : Les motels sont spécifiquement interdits.						

19. ENTENTE ÉCOLE ST-JOSEPH

(Rés. 2016-0198)

IL EST PROPOSÉ PAR Maryline Gagné

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac autorise la signature du protocole d'entente entre la Commission scolaire de l'Estuaire et la municipalité de Tadoussac concernant l'utilisation de l'aire de jeux et de la cour de l'école Saint-Joseph de Tadoussac. La directrice générale soit autorisée à signer tous les documents à l'entente.

20. RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE « PETIT MARCHÉ, SAISON 2016 »

(Rés. 2016-0199)

IL EST PROPOSÉ PAR Linda Dubé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac reconduise l'entente pour le Petit Marché saison 2016 qui se tiendra à partir du 18 juin (15 semaines). Qu'un permis événement leur soit accordé.

21. ENTENTE AVEC L'ASSOCIATION TOURISTIQUE MANICOUAGAN CÔTE-NORD MANICOUAGAN

(Rés. 2016-0200)

IL EST PROPOSÉ PAR Maryline Gagné

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac autorise la directrice générale à signer le document d'entente aide financière-ressources humaines, Maison du tourisme de Tadoussac, saison touristique 2016 entre l'Association touristique régionale Côte Nord Manicouagan, Association touristique Régionale Côte Nord Duplessis et la municipalité de Tadoussac.

22. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE (DÉPART DE L'ABBÉ JEAN-BAPTISTE BRADETTE)

(Rés. 2016-0201)

IL EST PROPOSÉ PAR Linda Dubé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac accepte de contribuer financièrement pour l'activité « Retraite de l'abbé Jean-Baptiste Bradette » pour un montant de 50\$.

23. POPOTE ROULANTE

(Rés. 2016-0202)

IL EST PROPOSÉ PAR Martin Desbiens

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac accepte de contribuer financièrement pour la popote roulante pour un montant de 50\$.

24. ÉVÉNEMENT LES DOMI MOIZELLES (19 JUIN)

(Rés. 2016-0203)

IL EST PROPOSÉ PAR Myriam Therrien

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac accepte de contribuer financièrement pour

l'événement les DOMI Moizelles (évènement Société du cancer) pour un montant de 120\$ (table de 8 places).

25. CAMPAGNE PANCANADIENNE EN FAVEUR DE L'EMBALLAGE NEUTRE ET STANDARDISÉ DES PRODUITS DE TABAC

(Rés. 2016-0204)

IL EST PROPOSÉ PAR Myriam Therrien

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac appuie que le Canada exige l'emballage neutre et standardisé des produits du tabac tel que décrit comme suit :

L'emballage neutre et standardisé interdirait tous les éléments promotionnels de tous les emballages de tabac, y compris l'utilisation de couleurs, d'images, de logos, de slogans, de polices de caractères distinctives et de finis. Seul le nom de la marque y serait autorisé et ce dernier sera lui aussi sujet à des restrictions. Les mises en garde de santé demeureraient présentes sur les emballages. La taille et la forme des emballages seraient standardisées, interdisant ainsi es formats spécifiques tels que les paquets de cigarettes minces et ultra minces, qui réduisent la taille des mises en garde et ciblent ouvertement les femmes. L'apparence des cigarettes serait également standardisée, pour entre autres y interdire l'utilisation d'images de marque, de logos, de couleurs et de finis spéciaux, et établir des normes sur la longueur et le diamètre des cigarettes.

26. TADOUSSAC 2000 (RESSOURCES HUMAINES, MAISON DU TOURISME)

(Rés. 2016-0205)

IL EST PROPOSÉ PAR Lynda Dubé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac autorise le versement de 25 000.00\$ à Tadoussac2000 pour la gestion du personnel de la maison tourisme saison 2016. Que le tout soit payé à même la somme prévu au budget 2016.

27. FERME HOVINGTON (CONTRIBUTION MUNICIPALE)

(Rés. 2016-0206)

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphanie Tremblay

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac procède au paiement de 8763.02\$ auprès de Tadoussac2000 pour couvrir notre contribution dans le cadre du projet phase 1 et 2 de la ferme Hovington. Que le tout soit payé à même le budget opération poste 02 62103999 (3000\$) et 5763.02\$ dans le surplus non affecté 2015.

Mesdames Myriam Therrien et Maryline Gagné dénoncent un conflit d'intérêt et se retirent du vote.

28. DOSSIER CCU

A) 265, RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE (SERRE)

Demande pour l'implantation d'une serre de dimensions 12 pieds par 16 pieds et 8 pieds de hauteur. La structure sera en bois et la serre sera recouverte d'une toile de polyéthylène transparente.

(Rés. 2016-0207)

IL EST PROPOSÉ PAR Myriam Therrien

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac accepte la demande tel que recommandé par le CCU.

B) 241, RUE DES FORGERONS (PATIO ET PERGOLA)

Demande pour implanter un patio de 14 pieds par 18 pieds en bois traité en cour latérale de la résidence. Demande pour installer également une pergola en bois traité sur le patio. La hauteur variera de 8 à 10 pieds dans sa partie la plus haute. Un plastique ondulé transparent en PVC sera fixé sur le dessus de la pergola.

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphanie Tremblay

(Rés. 2016-0208)

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac accepte la demande tel que recommandé par le CCU.

C) 180, RUE BORD-DE-L'EAU (RÉNOVATION EXTÉRIÈRE)

Demande ajouter une petite toiture sur une section au sud du bâtiment. Cet ajout sera exactement le même que ce que l'on retrouve au nord (même pente, mêmes matériaux, mêmes dimensions, etc.).

IL EST PROPOSÉ PAR Martin Desbiens

(Rés. 2016-0209)

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac accepte la demande tel que recommandé par le CCU.

D) 129, RUE DE LA COUPE-DE-L'ISLET(RÉNOVATION EXTÉRIÈRES)

Demande pour procéder à diverses modifications à l'arrière de la résidence :

- Démolition de la rallonge (atelier) entre la remise et la maison;
- Refaire le revêtement extérieur en bois du solarium;
- Changer les fenêtres du solarium pour mettre le même modèle qu'à l'étage;
- Refaire le revêtement extérieur de la remise pour qu'elle soit en bois comme la résidence.
- Réfection de la toiture de la remise de la même facture et même couleur.

IL EST PROPOSÉ PAR Linda Dubé

(Rés. 2016-0210)

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac accepte la demande tel que recommandé par le CCU.

E) 275, RUE DES PIONNIERS (AFFICHAGE)

Ce point est reporté.

F) TOURISME CÔTE-NORD (AFFICHAGE TEMPORAIRE)

Demande pour apposer une enseigne du logo de la Côte-Nord ainsi qu'un panneau explicatif à différents endroits sur le territoire de la municipalité durant la saison estivale. Celles-ci auront des dimensions de 46 pouces par 32 pouces pour le logo et 12 pouces par 24 pouces pour le panneau explicatif. Les affiches seront en coroplaste fixées sur un panneau de contreplaqué.

IL EST PROPOSÉ PAR Linda Dubé

(Rés. 2016-0211)

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac de refuser la demande tel que recommandé par le CCU.

29. CORRESPONDANCES

A. DÉPÔT D'UNE LETTRE (218 RUE CHAMPLAIN, TADOUSSAC)

CONSIDÉRANT QU'une lettre a été déposée auprès des membres du conseil le 10 mai dernier par les propriétaires du 218 rue Champlain à Tadoussac.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal ne peut donner suite à la demande d'autorisation temporaire pour opérer une résidence touristique dans une zone où le règlement ne l'autorise pas.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal n'est pas favorable à une demande de modification réglementaire dans ce secteur résidentiel

IL EST PROPOSÉ PAR Éric Gagnon

(Rés. 2016-0212)

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac refuse la demande d'autorisation d'usage temporaire (résidence de touristique) dans ce secteur et demande au propriétaire du 218 rue Champlain de respecter le règlement en vigueur.

30. QUESTIONS DU PUBLIC

A) Demande d'information sur le projet Wifi à Tadoussac.

31. DIVERS

A) STATIONNEMENT SUR LE QUAI

Discussion entre les membres du conseil au sujet des parcomètres nouvellement installés sur le quai de Tadoussac ainsi que leurs heures d'opération. Ce point sera discuté ultérieurement dans un atelier de travail.

B) RÈGLEMENT 355 RELATIF À LA GARDE DE CHATS

Dépôt d'une pétition de citoyens de Tadoussac concernant la nouvelle réglementation en vigueur. Le conseil informe les

personnes présentes qu'il regardera les articles contraignantes citées dans leur pétition et verra s'il y a lieu à réajuster le tout.

32. CLÔTURE DE LA RÉUNION

(Rés. 2016-0213)

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphanie Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la réunion soit levée à 20H50.

Hugues Tremblay,
Maire

Marie-Claude Guérin,
Directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, Marie-Claude Guérin, directrice générale certifie par les présentes que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses courantes ici présentées du conseil de la municipalité de Tadoussac.

Marie-Claude Guérin,
Directrice générale

Je, Hugues Tremblay, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.